

ART. 1 – Organisation

- A Ces Championnats de France se déroulent en quatre phases, sauf pour la catégorie Benjamin :
 - Phase 1 : Critérium Régional : les 24 et 25 janvier 2004
 - Phase 2 : Championnat Régional : les 6 et 7 mars 2004
 - ◆ Phase 3 : Championnat Interrégional : les 1 et 2 mai 2004 sauf pour la catégorie Benjamin
 - ◆ Phase 4 : Championnat de France : les 22 et 23 mai 2004 sauf pour la catégorie Benjamin
- B Le Championnat Régional est qualificatif pour le Championnat Interrégional. Pour tout jeune participant au critérium régional et au championnat régional, sa meilleure performance est prise en compte pour la qualification au Championnat Interrégional. Le Championnat Interrégional est qualificatif pour le Championnat de France.

ART. 2 – Les jeunes

- A Ces Championnats sont ouverts à tous les jeunes français licenciés F.F.B.S.Q. en règle avec la Fédération.
- **B** Les jeunes étrangers licenciés à la FFBSQ sont autorisés à participer au Critérium Régional et au Championnat Régional sans pouvoir prétendre à une qualification pour la phase interrégionale.
- *c* Les catégories d'âges sont :
 - Benjamins garçons et filles : nés en 1992 et 1993
 - Minimes garçons et filles: nés en 1990 et 1991
 - Cadets garçons et filles : nés en 1987, 1988 et 1989
 - Juniors garçons et filles : nés en 1984, 1985 et 1986
 - Espoirs garçons et filles : nés en 1981, 1982 et 1983

ART. 3 – Titres décernés

A l'issue de la phase 4, la F.F.B.S.Q. décerne un titre de Champion et un titre de Championne de France pour chaque catégorie d'âge, sauf pour la catégorie Benjamin.

- A- Chaque jeune effectue 2 séries, non consécutives, de 3 parties pour la catégorie Benjamin. Pour les autres catégories, chaque jeune effectue 2 séries de 4 parties. Ces séries sont obligatoirement non consécutives pour la catégorie Minime.
- **B** A l'issue de ces deux séries, un titre de Champion Régional et un titre de Championne Régionale sont décernés pour chaque catégorie sous réserve de la participation d'au moins 3 jeunes par titre.
- *c* Le Comité Régional décide des lieux et établit avec le(s) centre(s) choisi(s), les horaires, en respectant les temps de coupure entre séries.
- **D-** Engagement: 30 € maximum parties comprises (21 € maximum pour les Benjamins).
- E- Sont qualifiés pour le Championnat Interrégional dans chaque catégorie (sauf benjamin) : 50%(arrondi à l'entier supérieur) des participants français classés suivant les dispositions de l'article 1B avec un minimum de 2 et incluant obligatoirement le(la) champion(pionne) régional(le).

ART. 5 – Championnat Interrégional

- A Chaque jeune effectue 2 séries de 4 parties pour les catégories Minimes et Cadets et 2 séries de 5 parties pour les catégories Juniors et Espoirs. Ces séries sont obligatoirement non consécutives pour la catégorie Minime
- B A l'issue de ces deux séries, un titre de Champion Interrégional et un titre de Championne Interrégionale sont décernés pour chaque catégorie sous réserve de la participation d'au moins 3 jeunes par titre.
- C Le Comité Régional du centre d'accueil établit avec le(s) centre(s) choisi(s), les horaires.
- D Les parties sont réglées par les participants à un tarif qui ne saurait excéder le tarif maximum de 2,71€ l'unité
- E Le nombre de qualifiés(ées) par interrégion et par catégorie, pour la phase nationale, est fonction du nombre d'engagés(ées) pour cette phase. Il est communiqué par le C.T.S. Bowling, 8 jours avant la phase interrégionale, avec un minimum d'un(e) qualifié(e) par interrégion.
- F Lieux: Inter-région1 COLMAR
 - 2 PERPIGNAN
 - 3 SAINT-NAZAIRE
 - 4 LA ROCHELLE
 - 5 LOMME
 - 6 ANNECY
 - 7 SAINT-GRATIEN

ART. 6 – Championnat de France

A - Lieux : NICE

B - Déroulement

• Qualifications:

Minime et Cadet : 2 séries de 4 lignes ; non consécutives pour les Minimes

Junior et Espoir : 2 séries de 5 lignes

• Finale:

Pour les 6 meilleures filles et les 12 meilleurs garçons de chaque catégorie

Minime : 1 série de 4 parties
Cadet : 2 séries de 3 parties
Junior : 2 séries de 3 parties
Espoir : 2 séries de 3 parties

c - Titres

Les titres sont décernés à l'issue des finales sur le total de quilles abattues, qualifications incluses.

D- Engagements

Les frais de parties sont pris en charge par le C.T.S. Bowling.

Aucune indemnité de déplacement n'est versée.

E - Forfait, repêchage, modifications

Forfait:

Les jeunes qui déclarent forfait sont tenus de le faire savoir au C.T.S. Bowling avant le 14 mai 2004.

Repêchage:

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit de requalifier des jeunes dans l'ordre du classement interrégional, pour combler d'éventuels forfaits.

Modifications:

Des modifications peuvent être apportées au nombre de jeunes qualifiés en fonction du nombre de pistes de centre choisi.

ART. 7

Tous les règlements généraux de la FFBSQ. sont applicables à ces Championnats de France.

ART. 8

Le C.T.S. Bowling se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.